

Vos questions / nos réponses

## delires

Par [Profil supprimé](#) Postée le 25/11/2024 19:40

Bonjour J'ai appris cet été que mon fils consommait des drogues. Principalement de la MDMA. Après avoir été à l'écoute sans le réprimander j' ai fait de la prévention des risques. Puis il a recommencé et là je m'en suis rendue compte alors qu il rentrait se coucher un matin. J'ai été très en colère attristée dépitée. Enfin il est allé en festival ou il a excessivement abusé. Nous en avons beaucoup parlé et il a décidé de ne plus consommer. Ce week end il est allé en soirée techno et ils ont tellement bu que lorsqu'on leur a proposé des ecsta il en a pris. Puis il ne se souvient plus de sa soirée de 2h a 7h du matin. Son ami a fait une crise délirante . Mon fils m.a donc appelé ne sachant pas quoi faire. J'ai parlé avec son ami qui était en dehors de la réalité qui me disait voir des choses. Il pleurait criait c était très inquiétant. Ça fait 2 fois que cela se produit et je suis perdue. Ce gamin a presque 24 ans est ce que je dois prévenir ses parents. Qu est ce qu ils ont pris pour en arrivé là . Mon fils n'a pas eu ce genre d'épisode mais je suis très inquiète. Est ce l alcool la drogue les 2 réunis ? Pourquoi il ne se souvient plus de sa soirée. Pourquoi son ami fait ce genre de crise ? Quels sont les risques de ce genre de crise ? Nous parlons beaucoup c est pour ça qu il m'a appelé et je l ai aidé à apaiser son ami mais là j'avoue que ce soir j'ai péti un câble. Je lui ai dis être déçue, que je n'avais plus confiance et que si il recommençait je le mettrai a la porte. Je ne peux plus être calme face à cette consommation. Je suis très inquiète . Que faire ?  
Merci

---

### Mise en ligne le 28/11/2024

Bonjour,

Nous n'avons pas assez d'éléments pour répondre de manière assurée à certaines de vos questions. En effet, nous ne connaissons pas les produits ni les quantités d'alcool qu'ont pu consommer votre fils et son ami.

Il est vrai que toute consommation de drogue présente des risques, davantage lorsqu'elles sont prises avec de l'alcool. Nous vous transmettons en bas de réponse notre dico des drogues qui détaille les risques des principales drogues pour information.

Il est positif que votre fils vous ait contacté vis à vis du malaise de son ami, cela signifie qu'il avait suffisamment confiance en vous pour cela. Par crainte de la réaction des parents, certains jeunes prennent le risque de ne prévenir personne, ce qui peut engendrer des risques importants en cas de malaise physique ou psychique. Il est important de notifier aux jeunes que, bien que vous ne cautionnez pas leurs consommations, qu'ils n'hésitent jamais à appeler en cas de malaise lié à des consommations.

Sur la question de prévenir les parents, le choix vous appartient. A vous de peser si cela peut l'aider ou non.

Nous n'avons pas bien compris, lorsque vous parlez de mise à la porte, si vous parlez de votre fils ou de son ami.

Dans tous les cas, vous nous expliquez bien vos inquiétudes. Il vous est possible de vous tourner vers le soutien de professionnels du champ de l'addictologie pour bénéficier d'un espace de parole et de conseils sur le sujet. Il existe pour cela des structures nommées Consultations Jeunes Consommateurs (CJC).

Ce sont des lieux qui s'adressent aux jeunes de 12 à 25 ans ainsi qu'à leur entourage. Les jeunes peuvent y trouver de l'information et une aide à modifier leurs consommations. Les parents peuvent également s'y rendre seuls pour des conseils et du soutien. Les consultations individuelles s'effectuent dans un cadre confidentiel et gratuit. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier...

Si cette piste vous intéresse, vous trouverez en bas de réponse des coordonnées de centres d'addictologie dans le secteur géographique que vous nous avez indiqué.

Vous pouvez également échanger davantage sur votre situation avec un de nos écoutants. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

Avec tous nos encouragements à ne pas rester seule avec vos inquiétudes,

Bien cordialement.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures**

---

**[CSAPA - Association Addictions France 66](#)**

37, boulevard Kennedy  
Immeuble Le Marylin  
**66100 PERPIGNAN**

**Tél : 04 68 51 25 41**

**Site web : [addictions-france.org/](http://addictions-france.org/)**

**Secrétariat : Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mardi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi de 14h à 19h30, vendredi de 9h15 à 13h et de 14h à 18h**

**Accueil du public :** Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mardi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi de 14h à 19h30, vendredi de 9h15 à 13h et de 14h à 18h

**Consultat° jeunes consommateurs :** A la Maison des adolescents de Perpignan le mercredi, jeudi après midi et vendredi matin

[Voir la fiche détaillée](#)

## **CSAPA Aline Vinot**

11 rue Joseph Cugnot  
**66000 PERPIGNAN**

**Tél :** 04 30 53 12 98

**Site web :** [urlz.fr/iRFP](http://urlz.fr/iRFP)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**Substitution :** Délivrance et accompagnement : du lundi au vendredi de 9h à 13h

[Voir la fiche détaillée](#)

## **Maison des adolescents et des jeunes adultes des Pyrénées Orientales**

37 Avenue Alfred Sauvy  
**66100 PERPIGNAN**

**Tél :** 04 30 44 87 16

**Site web :** [mda66.fr/](http://mda66.fr/)

**Secrétariat :** Les lundi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h - le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 18h (répondeur) - le mardi de 14h à 17h

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 18h - fermé le mardi

**Consultat° jeunes consommateurs :** Les mercredi en journée, le jeudi après-midi et le vendredi matin : CJC assurées par un éducateur et 1 psychologue de l'Association Addictions France 66 : prendre contact directement au 04 68 51 25 41

**Centre :** Permanence CERET un jeudi matin sur deux (éducatrice), à ARLES sur TECH, un jeudi matin par mois (éducatrice), à PIA un jeudi matin sur deux (éducatrice), à BOMPAS un jeudi matin sur deux (éducatrice) à SAINT LAURENT, un vendredi sur deux (psychologue)

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [Le dico des drogues](#)
- [Les consultations Jeunes Consommateurs \(CJC\)](#)